

RAPPORT

**CREATION D'UN GÎTE DE RANDONNÉE À MONS :
DEMANDE DE SUBVENTION À LA REGION DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL
D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / TERRITOIRE VAR ESTEREL
MÉDITERRANÉE-PAYS DE FAYENCE**

Le Président expose :

L'opération consiste en la réhabilitation et l'aménagement d'une maison de village de 3 étages et d'environ 120 m², située au cœur du village de Mons, afin de la transformer en gîte de randonnée pédestre et cycliste comportant 4 chambres, une salle d'eau avec WC, un salon-salle à manger avec cuisine ouverte, un WC indépendant et un local vélo, pour une capacité totale de 8 personnes.

Situé sur le tracé du GR 49, à 16 km du sommet du Mont Lachens, point culminant du Var (1 714 m), ainsi que sur le tracé du projet de GR de Pays et point de départ de plusieurs sentiers de randonnées, le village de Mons est une étape incontournable pour les randonneurs. Ce beau village perché dispose en outre d'un panorama remarquable et se trouve au milieu d'une nature préservée. Néanmoins, l'existence au sein de ce village d'une offre d'hébergement touristique, et en particulier d'un gîte de randonnée, fait défaut et limite de fait les possibilités de son développement touristique.

L'enjeu de cette opération est de fixer les randonneurs itinérants, pédestres et cyclistes, pour au moins une nuit dans le village de Mons. Ceci dans un double objectif : d'une part favoriser une dépense touristique locale tout au long de l'année (bar, restaurant, épicerie, boulangerie, etc.) et donc soutenir la pérennité de ces commerces locaux de village, et d'autre part renforcer l'image du Pays de Fayence comme territoire de pratiques itinérantes sportives et touristiques.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 150 000 € HT.

Dans le cadre du CRET, le taux d'intervention de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour cette opération est de 20 %.

Le Président propose de solliciter l'aide de la Région pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

| | | |
|---|-------|-----------|
| Subvention Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (20 %) : | _____ | 30 000 € |
| Autofinancement (80 %) : | _____ | 120 000 € |
| Total : | _____ | 150 000 € |

| |
|---|
| PROPOSITION DE VOTE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE |
|---|

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la délibération n°151020/9 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2015 approuvant le principe d'une candidature commune avec la CAVEM à un Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU la délibération n°16-1054 de l'assemblée régionale en date du 16 décembre 2016 approuvant le CRET « Territoire Var Esterel Méditerranée - Pays de Fayence »,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération « création d'un gîte de randonnée à Mons », et le plan de financement présenté,
- **SOLLICITE** de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une participation financière de 30 000 € pour la réalisation de l'opération « création d'un gîte de randonnée à Mons » dans le cadre du CRET « Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Territoire Var Esterel Méditerranée - Pays de Fayence »,
- **CHARGE** le Président de mener à bien toutes les formalités nécessaires à la complète réalisation de cette opération et de signer tout document s'y rapportant.